

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Demain, jour de Toussaint, le CENSEUR ne paraîtra pas.

Lyon, 31 octobre 1844.

La contre-révolution marche en Espagne tête levée, appuyée sur les baïonnettes de Narvaez. Tout a été combiné pour assurer son triomphe; les élections, faussées par la violence, ont amené aux cortès les hommes les plus exaltés du parti prétendu modéré, et comme on redoute encore de trouver de l'opposition parmi eux, le ministre de la guerre menace de son armée ceux qui tenteraient de résister aux volontés de la cour. L'appel aux cortès pour obtenir les modifications que l'on propose à la constitution n'a donc été qu'un acte d'hypocrisie; mais on n'a pas même la patience de la continuer jusqu'au bout. La contrainte pèse; on l'abdiqne et on marche à découvert. Aussi, par une singulière audace, le gouvernement a-t-il fait publier dans la *Gazette de Madrid* la constitution nouvelle, telle qu'il entend l'obtenir, mettant ainsi les deux chambres en demeure de la voter sans y apporter le moindre changement.

Nous avons fait connaître les points principaux de la constitution de 1837 sur lesquelles le pouvoir demande des modifications; la publication de la constitution projetée nous permet de juger plus exactement de quelles garanties on veut priver le peuple espagnol et nous amène à traiter de nouveau cette question avec plus de détails.

Un article de la constitution nouvelle garantit la liberté individuelle en déclarant que nul Espagnol ne peut être arrêté, ni emprisonné, ni enlevé de son domicile, et que son domicile ne peut être visité que dans les cas et en la forme voulue par la loi. A voir cet article, on doit conclure que la liberté des personnes est assurée, que l'arbitraire n'aura pas de prise sur elles; le pouvoir se hâte de détruire l'erreur, et l'article suivant dit que la disposition de l'article précédent pourra être suspendue si la sûreté de l'Etat l'exige, moyennant que le cas sera déterminé par une loi. Pour tous ceux qui ont la moindre intelligence de la politique, il est évident que le pouvoir retire d'une main ce qu'il concédait de l'autre, qu'il annule la liberté individuelle, qu'il violera même la garantie de la loi qu'il semble donner. Les cortès, en effet, ne seront pas toujours assemblées, et si des circonstances extraordinaires se présentent en leur absence, tout porte à penser que le ministère passerait outre. Les circonstances extraordinaires ne manquent jamais aux gouvernements qui ont besoin de l'arbitraire.

Les articles 14 et 17 stipulent que le nombre des sénateurs sera limité, que leur nomination appartient au roi, qu'ils sont nommés à vie. Ainsi, l'élément électif est évincé de la constitution du sénat, qui cesse d'agir comme la chambre des députés, mais devient une chambre haute à la nomination du pouvoir, destinée dès lors à le soutenir, à contrebalancer la puissance de l'autre; c'est un principe qui est introduit dans le parlement.

Les enfants du roi et de l'héritier immédiat de la couronne sont sénateurs à vingt-cinq ans; le sénat est institué en cour de justice, et la constitution lui confère des pouvoirs judiciaires pour juger ses propres membres, les accusés de délits graves contre la per-

sonne du roi, ou la dignité du roi ou contre la sûreté de l'état, et encore les ministres. Or, comme rien n'est défini à l'égard des délits graves contre le roi ou la dignité du roi, ou contre l'état, on voit que le ministère espagnol a perfectionné la théorie de l'attentat des lois de septembre.

Le roi, qui, dans l'ancienne constitution, ne pouvait contracter mariage sans l'assentiment des cortès, sera seulement tenu, en vertu de la nouvelle, de leur en donner connaissance; l'approbation des cortès sera nécessaire simplement pour les stipulations et contrats matrimoniaux.

Un article sur la succession au trône admet que si Isabelle mourait sans enfants, ainsi que sa sœur, ses oncles, frères de son père, seraient appelés au trône, en sorte que don Carlos, repoussé par la nation, pourrait devenir le roi légitime d'Espagne.

Le roi est majeur à quatorze ans : grande garantie de bonne administration pour un royaume ! En cas de minorité, les cortès, dans l'ancienne loi, nommaient un régent; la régence sera désormais exercée par le plus proche parent du roi, à la condition qu'il aura vingt ans, en sorte que deux enfants peuvent se trouver à la tête de l'Etat.

En outre, l'article 2 de l'ancienne constitution, qui attribuait au jury exclusivement le jugement des délits de presse, est supprimé; les militaires et les ecclésiastiques, élevés au-dessus de la loi qui proclame l'égalité de tous les Espagnols, jouiront de privilèges spéciaux; la religion catholique est déclarée religion de l'Etat; les archevêques et les évêques pourront être appelés au sénat; les députés qui étaient élus pour trois ans le seront pour cinq; les cortès avaient le droit de se réunir le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, si elles n'étaient pas convoquées avant ce jour-là, ce droit leur est enlevé; elles pouvaient encore se réunir sans convocation dans le cas de vacance du trône ou d'impossibilité de la part du roi, dans ce cas le gouvernement seul aura le droit de les convoquer; les municipalités étaient nommées par les habitants, désormais le droit de nommer les municipalités sera accordé par une loi, d'où il faut conclure qu'il pourra être refusé et que le pouvoir constituera lui-même une partie des municipalités sans consulter le vœu des habitants; chaque province avait sa milice nationale qui ne pouvait être employée hors de ses limites sans l'autorisation des cortès, cet article est supprimé, en sorte que la formation ou non formation des milices dépendra du pouvoir; enfin la constitution de 1837 stipulait dans un article additionnel : « La loi dira quand et comment doit être établi le jugement par jurés », cet article est également supprimé, et la garantie du jury refusée à l'Espagne.

Voilà cette constitution que les cortès discutent en ce moment et qui est destinée à priver les Espagnols des conquêtes si péniblement faites dans une lutte qui dure depuis trente-sept ans et qui a eu tant de phases sanglantes. On y reconnaît dans toutes les dispositions fondamentales la main du cabinet français; quelques unes sont calquées sur nos plus mauvaises lois. Maintenant dépendra-t-il d'une étrangère, d'une Italienne impudique, aidée par la cour des Tuileries, par l'or qui corrompt, par la force brutale, de triompher d'un peuple qui a montré tant de courage, tant de constance

dans ses combats pour la liberté? Quelque fatiguée que soit l'Espagne, il est peu probable qu'elle se courbe complaisamment sous le joug qu'on prétend lui imposer. Dans le préambule qui précède les articles de la constitution, le pouvoir déclare qu'il a voulu, avec les cortès du royaume, régulariser et mettre d'accord avec les besoins actuels de l'Etat les anciens privilèges et les libertés de ce royaume; il était difficile de se jouer plus ouvertement du pays. Depuis quand, en vérité, confisquer les libertés d'un peuple s'appelle-t-il les régulariser? Les anciens privilèges! il n'y en a pas un qui soit conservé. Les libertés! il n'en est pas une qui ne soit audacieusement violée. Les Espagnols comprennent parfaitement; déjà quelques mouvements se manifestent et indiquent des projets de résistance; l'arrestation de quelques chefs de parti réfugiés qui essayaient de passer la frontière, la fuite de quelques autres, le prononcement de deux villes annoncé aujourd'hui, disent assez que l'Espagne ne se laisse pas dépouiller tranquillement. Le parti qui triomphe aura donné une nouvelle activité aux pouvoirs politiques, amené de nouveaux malheurs sur la patrie; mais cette fois, s'il éprouvait un jour de revers, il se pourrait qu'il fût mis hors d'état de tenter de long-temps une contre-révolution.

Nous avons annoncé, il y a quinze jours, que la question des dotations princières n'était pas abandonnée; nous avons dit que M. le ministre de l'intérieur avait adressé à ses préfets des lettres confidentielles pour les inviter à se renseigner de la manière la plus exacte sur les dispositions des députés au sujet de cette question. Le *National* confirme aujourd'hui, d'après ses propres informations, tout ce que nous avons dit, et il ajoute à ce sujet :

« Quelques uns de nos lecteurs croiront peut-être difficilement que la cour se montre assez aveugle pour essayer encore de ressaisir la dotation après les échecs auxquels on a déjà exposé le duc de Nemours devant l'opinion publique et devant la chambre elle-même. Le fait cependant est certain. Pour des gens qui résument toute la politique dans une question d'argent, c'est une grande affaire, la plus grande peut-être de toutes, que de faire payer aux contribuables un million de plus pour le duc de Nemours. Plusieurs ministres voient avec peine une tentative aussi compromettante. Cependant tout porte à croire qu'on la poussera jusqu'au bout, tant est grande et irrésistible l'appétit des gens de la cour quand il s'agit d'aller à la curée. »

Paris, le 29 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère entre aujourd'hui dans la cinquième année de son existence. Le *Journal des Débats* publiera sans doute demain à cette occasion un magnifique article dans lequel il protestera de son admiration et de son estime pour M. Guizot. La *Presse* l'a devancé, non pas précisément pour faire l'éloge du cabinet, mais pour le féliciter d'avoir duré. Quant à sa politique, elle lui reproche d'avoir entouré la capitale de fortifications, tandis qu'il aurait pu consacrer l'argent qu'elles ont coûté à la défense de nos côtes et de nos ports. Elle lui reproche d'avoir inconsidérément signé le traité du 20 décembre 1841 sur le droit de visite, qui est devenu sa pierre d'achoppement; elle lui reproche d'avoir pris possession des îles Marquises et de Taïti, ce dont elle l'avait d'abord loué comme d'un pas fait par la France dans la voie nouvelle où l'appelle l'avenir de son commerce, car cette prise de possession a failli devenir entre l'Angleterre et la France un cas de guerre qui n'a été conjuré que par le désaveu du capitaine d'Aubigny et la promesse éventuelle d'une

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 1<sup>er</sup> NOVEMBRE.

SECOND RAPPORT ADRESSÉ À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par MM. Bravais et Martins,

SUR LEUR MISSION SCIENTIFIQUE DANS LES ALPES.

Berne, le 12 octobre 1844.

Monsieur le ministre,

Dans une lettre datée de Genève nous avons eu l'honneur de vous rendre compte sommairement de la première partie de notre voyage dans les Alpes et de ses principaux résultats scientifiques. Depuis cette époque nous avons continué nos travaux, et, forcés par l'état avancé de la saison de les considérer comme terminés, nous nous proposons de les analyser brièvement dans le rapport que nous avons l'honneur de vous adresser aujourd'hui.

Notre séjour dans la ville de Genève s'est prolongé jusqu'au 15 septembre. Cette semaine de repos n'a pas été perdue pour nous. Nous avions à mettre en ordre les matériaux déjà recueillis, et à déduire des chiffres où ils se trouvaient implicitement contenus quelques uns des résultats que nous avions le besoin ou le désir de connaître immédiatement. Ayant eu en même temps l'honneur d'assister à une séance extraordinaire de la société de physique et d'histoire naturelle de Genève, nous pûmes apprécier, par de précieux témoignages flatteurs, tout l'intérêt que les savants de cette ville prenaient aux observations dont vous avez daigné nous charger.

De Genève nous nous dirigeâmes, par Vevey et Berne, vers une haute montagne de la chaîne bernoise, au sommet de laquelle on a construit, en 1832, une petite auberge à la hauteur de 2,680 mètres au-dessus de la mer; cette montagne est le Faulhorn. Quoique la construction de l'auberge n'ait été entreprise que pour les touristes désireux d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des Alpes de la Suisse, cette station est si heureusement choisie pour y faire des observations de météorologie, qu'elle a été visitée à diverses reprises par plusieurs physiciens, notamment MM. Kaemtz, professeur à Dorpat, Brunner, de Berne, Peltier, de Paris, et nous-mêmes en 1841 et 1842.

Nous avons séjourné sur ce sommet du 19 septembre au 3 octobre, et pendant ce temps des observations météorologiques régulières ont été faites à toutes les heures paires (deux heures du matin excepté) sur la pression, la température et l'humidité de l'air, ainsi que sur la température du sol à la surface et à 0<sup>m</sup>,25 de profondeur. Ces observations viendront s'ajou-

ter à celles que nous avons faites les années précédentes. Dans les journées des 20 et 21 septembre, les instruments ont été lus d'heure en heure. Ces deux journées étaient, en effet, désignées par l'association, dont la fondation est due à M. Quelet, pour faire dans toute l'Europe des observations météorologiques simultanées. Depuis cinq ou six ans ces observations se font régulièrement à chaque solstice et à chaque équinoxe; elles ont été discutées par un savant célèbre, M. John Herschell, qui en a déduit quelques résultats importants.

Mais, quel que soit l'intérêt de cette série régulière, soit pour connaître l'état général de l'atmosphère européenne à une époque donnée, soit pour obtenir des notions précises sur le climat d'une station élevée comme la nôtre, elle ne devait nous occuper que secondairement. D'autres objets d'étude ont attiré plus spécialement notre attention.

Les lois de la propagation du son dans le sens horizontal ont été établies avec la dernière rigueur à deux époques différentes par deux commissions prises dans le sein de l'Académie des sciences. La différence de niveau de 2,116 mètres qui existe entre Brienz et le sommet du Faulhorn, et la distance oblique de 9,625 mètres qui sépare ces deux points, étaient assez considérables pour nous permettre de constater si cette propagation se fait avec la même vitesse de bas en haut et de haut en bas, et si cette vitesse est la même que dans le sens horizontal.

Dans ce but, nous nous étions munis en quittant Paris, de deux canons courts en fonte, nommés vulgairement *boîtes*, que M. le colonel Piobert nous avait recommandés comme étant d'un usage et d'un transport faciles, en même temps qu'ils donnaient un volume de son considérable. Ils nous ont pleinement satisfaits sous tous ces rapports. L'un d'eux fut placé sur le sommet de la montagne, l'autre au village de Brienz. Chaque observateur faisait tirer six coups de canon. Les coups de Brienz alternaient avec ceux du Faulhorn à des intervalles de cinq minutes. Pour obtenir une moyenne plus exacte, ces expériences ont été répétées pendant quatre soirées successives. L'intervalle de temps compris entre la vue de l'éclair et la perception du son était mesuré à l'aide de deux excellents compteurs que M. Breguet avait eu l'obligeance de nous confier. La marche de ces compteurs était comparée, immédiatement après l'expérience, avec celle du chronomètre n° 63 de M. Vinet. L'intervalle de temps correspondant à la distance oblique de 9,625 mètres a été de 28<sup>m</sup>,48. Il correspond à une vitesse de 338 mètres par seconde à la température à laquelle nous avons opéré (8<sup>m</sup>,4) et à 355 mètres par seconde à la température de zéro. Aucune différence perceptible entre la vitesse descendante et la vitesse ascendante n'a pu être constatée, ou du moins la différence est si minime qu'elle se trouve com-

prise dans l'intervalle de la limite des erreurs possibles, qui est d'un dixième de seconde environ.

Les soirées pendant lesquelles nous avons opéré ont offert un calme presque parfait de l'atmosphère, au moins à la station inférieure; ainsi, l'accord entre les deux vitesses peut être considéré comme établi par l'expérience, et cet accord est tout-à-fait conforme à la théorie. Nous ne saurions quitter ce sujet sans témoigner notre reconnaissance à MM. les professeurs Treschel, Studer et Settler, de Berne, qui nous ont mis à même de consulter les registres originaux des ingénieurs chargés de la triangulation de la Suisse. Grâce à eux, nous avons pu vérifier notre détermination de la distance qui sépare les deux stations Faulhorn et Brienz.

L'intensité du rayonnement nocturne a été mesurée à diverses reprises à Brienz par M. Camille Bravais, frère de l'un de nous, tandis que cette même intensité était mesurée sur le sommet du Faulhorn. Ces observations correspondantes confirment ce que nous avions déjà reconnu sur le grand plateau du Mont-Blanc, savoir, que le rayonnement est beaucoup plus fort sur les sommets, quoique les différences soient moins grandes ici que dans les expériences de Chamounix.

L'observation des phénomènes optiques qui accompagnent le crépuscule ajoutera peu de faits nouveaux à ceux que l'un de nous a déjà recueillis sur la même montagne; mais diverses particularités de coloration ont pu être mieux observées que dans nos séjours antérieurs. Munis de l'ingénieux cyanomètre inventé par M. Arago et exécuté avec une rare perfection par M. Soleil, opticien à Paris, nous avons pu mesurer l'intensité de la teinte bleue du ciel au moment du coucher du soleil. Ainsi, l'on reconnaît facilement, avec cet instrument, que l'intensité du bleu du segment situé sous l'arc anti-crépulescure va en s'affaiblissant à mesure que le soleil se rapproche du point de l'horizon où il doit se lever, et que la coloration en rouge est notablement plus forte que la coloration en bleu de la zone inférieure. Parmi les phénomènes optiques atmosphériques si communs dans les hautes montagnes, nous nous bornerons à citer un bel arc-en-ciel dans lequel l'arc extérieur était bordé, comme l'arc interne, d'arcs en-ciel supplémentaires, phénomène qui n'a été jusqu'ici que rarement aperçu par les physiciens.

Nous avons continué nos observations d'intensité et d'inclinaison magnétiques; elles ont été faites au sommet du Faulhorn et à sa base. L'inclinaison paraît être plus forte de quelques minutes sur la montagne que dans la plaine. Ces mesures seront continuées dans les principales villes que nous rencontrerons sur notre route en revenant à Paris.

Les analyses de l'air du Faulhorn, faites comparativement avec celui de

indemnité au missionnaire, Pritchard; elle lui reproche les réparations insuffisantes qu'il a obtenues du Maroc après le bombardement de Tanger et de Mogador et la victoire d'Isly; elle lui reproche d'entretenir un effectif qui nous coûte 1 million par jour, 365 millions par an, lorsque de tous les dangers qui peuvent nous menacer le moins probable est celui d'une agression continentale; elle lui reproche d'avoir abandonné les intérêts de l'Etat et de l'avenir dans la grave question des grandes lignes de chemins de fer; elle lui reproche de n'avoir apporté, malgré les demandes répétées de la chambre des députés, que des réformes incomplètes dans l'administration centrale; elle lui reproche de n'avoir pas su résoudre les questions qui arrêtent l'essor de notre crédit, car l'emprunt autorisé est encore à conclure pour les deux tiers, et la réduction de la rente n'a pas fait un pas depuis plusieurs années; elle lui reproche enfin de n'avoir pas su imprimer à la marche des affaires plus de vigueur et de célérité, car, à sa connaissance, il n'y a pas un abus qui ait été supprimé, un rouage qui ait été simplifié, un homme supérieur qui ait été appelé à remplacer un fonctionnaire incapable.

Tels sont les griefs de la *Presse* contre le cabinet du 29 octobre, et cependant elle constate, avec une sorte de fierté, qu'il n'est pas une seule circonstance dans laquelle son existence ait été sérieusement menacée où il ne l'ait trouvée rangée de son côté. Or, savez-vous pourquoi la *Presse* s'est ainsi obstinée pendant quatre ans à soutenir une administration avec laquelle elle se trouvait en désaccord sur les principaux actes de sa politique? C'est qu'elle avait la conviction qu'il importait à la considération de la France en Europe qu'il fût enfin mis un terme à cette instabilité ministérielle qui avait vu dix-sept cabinets s'élever et tomber en dix ans, d'où l'étranger, au dire de la *Presse*, tirait cette fausse conclusion que nous étions une nation difficile, impossible à gouverner. Ainsi donc, le cabinet, dont vous blâmez à peu près tous les actes qui ont eu à peu près quelque importance, eût commis cent fois plus de lâchetés que nous n'en avons eu à lui reprocher, que vous l'eussiez encore empêché de tomber! En vérité, voilà une singulière politique. Quoi! vous avez voulu montrer à l'Europe que nous n'étions pas un pays ingouvernable, et pour cela vous avez contribué à nous faire gouverner au rebours de tout esprit de nationalité, au rebours de toute grandeur, de toute justice, de toute intelligence, de toute économie! Croyez-vous qu'un tel spectacle ait donné de nous à l'Europe une bien haute idée? Croyez-vous qu'à tout prendre, il n'eût pas mieux valu changer une dix-huitième fois de ministère et n'avoir pas à ajouter à tout ce qui s'était fait de contraire aux intérêts de la France avant 1840 ce que le cabinet du 29 octobre a laissé faire contre ces mêmes intérêts depuis que le soin lui en a été confié?

Le gouvernement français a reçu du cabinet de Madrid des communications importantes relativement aux événements qui s'accomplissent en ce moment dans la Péninsule. Le ministère espagnol, après avoir fait part de la manière dont son projet de réforme a été accueilli, déclare que, malgré une légère fermentation qui s'était d'abord manifestée, il est en mesure de maintenir la tranquillité dans la capitale et dans les provinces. Il demande seulement au gouvernement français de veiller tant sur les carlistes que sur les espartéristes et de renforcer le cordon d'observation placé sur les frontières des Pyrénées; cela sans doute en attendant qu'on nous demande une intervention armée, comme en 1832, pour protéger Christine contre les justes colères des patriotes espagnols. Christine paraît du reste y compter, car, malgré les dangers véritables dont elle est environnée, elle affecte une grande tranquillité, et elle déclare avoir l'intention de se rendre à Naples pour le 25 novembre, afin d'assister au mariage de M. le duc d'Aumale, si la discussion sur le projet de réforme est assez avancée aux cortès. Elle a reçu une invitation formelle de son frère le roi Ferdinand. De Naples elle ira à Rome, où elle est attendue depuis longtemps, et où, en récompense de ce qu'elle vient de faire, elle ne peut manquer de recevoir l'absolution du saint-père.

M. Rossi, pair de France, et trop profondément doctrinaire pour ne pas être l'un des intimes de M. Guizot, voyage depuis quelque temps en Italie. Après un court séjour à Florence, il est reparti pour Rome, où il se trouve en ce moment. Quelques journaux étrangers ont dit qu'il était chargé d'une mission politique; on a même prétendu qu'il était envoyé auprès du saint-père afin de lui soumettre quelques observations sur la position délicate où pourrait être le ministère français, si la loi sur l'instruction secondaire est discutée de nouveau dans la session prochaine, et de solliciter au besoin une bienveillante intervention auprès des évêques. Nous ne savons pas ce qu'il y a au juste de vrai dans cette nouvelle; mais ce que nous pouvons dire, c'est que la cour de Rome a été vivement irritée de ce qui s'est passé en France depuis dix-huit mois à l'occasion de la liberté de l'enseignement, et qu'il n'est

pas probable qu'elle soit d'un grand secours au ministère pour l'aider à triompher des résistances qu'il a soulevées et dont il s'est triomphé au début s'il l'eût voulu.

On annonce que M. le garde-des-sceaux doit adresser très-incessamment une circulaire aux procureurs-généraux afin d'appeler leur attention sur les absences et les congés des magistrats. Il y a tel conseiller de cour royale qui passe une partie de l'année à Paris. La recrudescence des sollicitations se fait particulièrement remarquer pendant les vacances. Il y a quelques jours, les bureaux de la chancellerie étaient littéralement envahis par une nuée de postulants.

Il y a quelques jours, M. Emile de Girardin et un de ses collaborateurs à la *Presse* ont reçu une décoration de M. Martinez de la Rosa. Les rédacteurs de la *Presse* méritaient bien cette récompense; ils se sont faits les apologistes de la contre-révolution espagnole avec un courage qui vaut bien une décoration, et mieux encore.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 29 octobre 1844.

Bourse nulle. Avant l'ouverture, la rente était à 82 17 1/2 et 15, et elle a ouvert au parquet à 82 15. Pendant toute la bourse, elle est restée à ce prix, mais plus offerte que demandée, et elle a fermé au parquet et dans la coulisse à 82 10.

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Aucune nouvelle.                   |        |
| Cinq pour cent . . . . .           | 118 95 |
| Quatre et demi pour cent . . . . . | 118 95 |
| Quatre pour cent . . . . .         | 118 95 |
| Trois pour cent . . . . .          | 118 95 |
| Actions de la Banque . . . . .     | 5070   |
| Obligations de Paris . . . . .     | 1465   |
| Rentes de Naples . . . . .         | 98 65  |
| Etats romains . . . . .            | 105 12 |
| Actions d'Espagne . . . . .        | 52 7/8 |
| Cinq pour cent belge . . . . .     | 105 12 |
| Trois pour cent belge . . . . .    | 105 12 |
| Banque belge . . . . .             | 655    |
| Caisse d'épargne . . . . .         | 1060   |
| — . . . . .                        | 5040   |

#### CHREMS DE FER

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Paris à Rouen . . . . .     | 1057 50 |
| Paris à Orléans . . . . .   | 1025 75 |
| Rouen au Havre . . . . .    | 771 25  |
| Strasbourg à Bâle . . . . . | 278 75  |

Au sujet de la promotion récente de deux contre-amiraux, le journal *la Flotte* établit sans réplique la violation de la loi d'avancement :

« M. Hernoux, déjà nommé capitaine de vaisseau en 1840 sans avoir rempli les conditions de commandement ou de navigation exigées, est resté à terre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1843. Il a pris alors le commandement de la *Belle-Poule*, puis est allé occuper la station de Lisbonne. Le 6 janvier, cette frégate était de retour à Toulon, et son capitaine venait à Paris, où l'appelaient ses fonctions de député; le 25 juin, il repartait de Toulon pour Tanger. M. Hernoux, pour devenir contre-amiral, a donc tenu la mer six mois environ, dont quarante jours comme commandant de station. M. Montagnies de la Roque se trouve dans des conditions à peu près pareilles. Nommé capitaine de vaisseau le 7 mars 1840, il a pris le commandement du *Juniper* le 5 octobre 1843, et quelques mois après celui du *Jemmapes*; il a un an de commandement.

Or, la loi de 1837 dit (art. 4) : « Nul ne pourra être promu au grade de contre-amiral, s'il ne réunit au moins trois années de commandement à la mer dans le grade de capitaine de vaisseau, ou s'il ne compte quatre années de ce grade, dont deux au moins de service à la mer en qualité de commandant commissionné d'une division navale de trois bâtiments de guerre. » Il est vrai que l'article 22 de la loi du 20 avril 1832 dit que le temps de service pour passer d'un grade à l'autre pourra être réduit de moitié dans les campagnes de guerre; mais les conditions de navigation et de commandement ne sont pas réduites, et, en supposant que la loi se prêtât à cette réduction, il faudrait encore que MM. Hernoux et Montagnies comptassent dix-huit mois de commandement à la mer.

Nous ne discutons, nous ne contestons ni le mérite ni les qualités personnelles de ces officiers. Ces choix peuvent être heureux, nous le voulons bien, mais ils sont contre la loi. Il y avait un moyen de leur donner la sanction légale, c'était de les motiver sur des actions d'éclat dûment justifiées et spécifiées dans l'ordonnance d'avancement; mais on n'a pas recouru à ce moyen, peu praticable peut-être. Il est difficile, en effet, de trouver que des capitaines qui se sont embossés bravement et habilement à coup sûr, mais enfin qui n'ont fait que s'embosser et bien tirer, se soient élevés jusqu'à ces faits de guerre exceptionnels que l'on qualifie actions d'éclat. Voilà donc deux lois manifestement méconvenues, deux atteintes portées à la constitution de la marine. »

On dit qu'un ordre religieux qui, prétend-on, ne s'occupe jamais d'affaires politiques, est en instance auprès du ministère de la guerre pour être autorisé à fonder en Algérie trois monastères dans le genre de ceux qui existent au mont Athos, au mont Carmel et dans d'autres parties de l'Orient. Les moines qui habiteraient ces monastères s'occuperaient exclusivement de culture, et, comme il

leur faudrait être prêts à résister aux attaques de l'ennemi, ils formeraient une espèce de milice monastique relevant du ministère de la guerre. Chacun des trois monastères contiendrait six cents de ces nouveaux Templiers, de ces chevaliers de Malte, à la fois guerriers, agriculteurs et religieux. Ces nouveaux colons seraient surveillés par l'autorité civile et militaire, et le tiers de toutes les récoltes serait remis aux chefs-lieux des différentes provinces pour être distribué aux familles pauvres de l'Algérie. Des jeunes gens appartenant à des familles titrées se proposent, dit-on, séduits par leur imagination romanesque plus qu'entraînés par leur vocation, d'entrer dans cette corporation.

Il y a longtemps qu'on sollicite le gouvernement pour une œuvre plus sérieuse et plus en rapport avec les idées du temps, il y a longtemps qu'on lui demande d'organiser la colonie, de l'encourager par tous les moyens dont la nation peut disposer, et le gouvernement ne fait rien. Est-ce qu'en revêtant le froc les colons verront leurs réclamations mieux accueillies?

Pendant que, dans les régions du pouvoir, on se félicite des heureuses chances de l'entente cordiale, voici ce que nous apprend Abd-el-Kader, qui est en ce moment à Paris :

« Au dire de M. Cusson, Abd-el-Kader porte une grande estime aux Français, bien qu'il les combatte pour reconquérir sa position souveraine. Il raconte que l'Anglais Scott étant revenu vers l'émir quelque temps avant la guerre contre l'empereur de Maroc, lui proposa un secours de l'Angleterre.

« Votre gouvernement veut-il s'engager à attaquer les Français par mer pendant que j'agirai par terre? lui dit l'émir.

« Non, répondit Scott, car l'Angleterre est en ce moment alliée de la France; mais on peut vous aider autrement.

« Je méprise un allié qui conspire contre son allié, répondit l'émir; retirez-vous.

Le lendemain, Scott voulut revenir à la charge par l'intermédiaire de M. Cusson, et Abd-el-Kader en fureur répondit :

« Allez dire à ce chien que s'il paraît encore devant moi, je le fais raser! »

Nos ministres tiennent un autre langage qu'Abd-el-Kader. Bien loin de mépriser un allié qui les trompe, ils professent pour lui la plus haute estime, et tiennent volontiers pour des factieux ou des monomanes, les Français qui osent exprimer un avis différent.

Le roi de Suède vient de proposer aux états de son royaume de céder l'île de Saint-Barthélemy à une puissance étrangère. Cette île n'est qu'à quarante lieues de la Guadeloupe; or, nous ne voyons pas à quelle puissance étrangère il pourrait céder cette île, si ce n'est à la France; car nous ne pourrions admettre à la prise de possession par l'Angleterre, qui menacerait ainsi incessamment nos Antilles par ses bateaux à vapeur. Mais l'Angleterre, si elle ne prend pas cette île, permettra-t-elle à sa cordiale amie des Ynstituer?

Nous empruntons à la *Revue de Paris* la nouvelle suivante :

« On sait qu'une commission composée de personnes appartenant aux diverses branches de la haute administration avait été chargée par le ministre de la marine d'aller examiner à Brest la question du contrôle. Cette commission, après avoir rempli sa tâche avec conscience, avait soumis au ministre ses observations; ce travail n'avait pas plu à M. l'amiral de Mackau, et un député avait été obligé de monter à la tribune, dans la séance du 29 janvier dernier, pour défendre la commission et signaler des faits d'une haute gravité. M. le ministre de la marine paraît être rentré maintenant dans une voie meilleure et avoir pris au sérieux les attaques dont il a été l'objet. Il a envoyé, il y a quelques mois, dans les ports de mer, M. Baude, député, à l'effet d'examiner l'état actuel des choses et d'éclaircir sa religion. M. Baude a terminé son inspection, et on dit qu'il soumettra incessamment son rapport à M. le ministre de la marine. »

#### Afrique française.

Au moment où nous apprenions à Alger la défaite de Bel-Kassem, le bâtiment à vapeur, courrier d'Oran, apportait quelques nouvelles vagues du retour d'Abd-el-Kader dans le sud de l'Algérie.

Nous ne saurions trop insister pour mettre nos lecteurs en garde contre ces nouvelles qui courent les rues et les cafés, qui font la boule de neige en route, se grossissant des commentaires de chacun jusqu'à ce qu'elles se fondent à la première lueur de vérité.

Voici ce que nous avons recueilli et ce que nous pourrions donner comme positif touchant les événements de l'ouest.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, en remontant la frontière du Maroc avec sa colonne, et en se dirigeant vers le sud pour

Paris et de Berne par MM. Dumas et Brunner, avaient prouvé que sa composition était la même dans ces deux villes et au sommet de la montagne. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de savoir si l'air raréfié des Alpes peut dissoudre, à égale température, la même quantité de vapeur d'eau que l'air dense dans la plaine, et d'étudier en même temps d'une manière générale l'état hygrométrique de l'atmosphère. Pour obtenir des résultats positifs, nous employâmes l'appareil de M. Regnault. Il consiste en un vase de fer blanc d'une capacité de 595 décilitres. Ce vase, étant rempli d'eau qu'on laisse ensuite écouler, agit comme aspirateur, et un volume d'air égal à celui de l'eau écoulée traverse trois tubes en U remplis de pierre ponce humectée d'acide sulfurique qui s'empare de la vapeur d'eau. Dix-huit expériences faites du 25 septembre au 2 octobre, dans les circonstances météorologiques les plus variées et par des températures comprises entre +9,6 et -0,5, nous ont donné pour le poids moyen de la vapeur d'eau 506,6 milligrammes. Les extrêmes ont été 494 et 420. En même temps que nous pesions ainsi rigoureusement, avec une excellente balance construite par M. Deleuil, la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère, nous observâmes le psychromètre et le condensateur, ingénieuse modification de l'hygromètre de Daniell due à M. Regnault, afin de contrôler les indications de ces instruments par les résultats positifs fournis par nos pesées. Le condensateur nous a montré combien était variable, surtout pendant le jour, la quantité de vapeur d'eau contenue dans les régions élevées de l'atmosphère. Ainsi, le 28 septembre, à midi, le point de rosée était à 3,7; à midi 15, le vent passant au N.-O., ce point s'abaissa à 2,2; à midi 20, le vent revenant à l'O.-S.-O., il remonta vers 4, et à midi 35, l'instrument indiqua 4,5, 5,0 à midi 40 et 6,2 à midi 45. Pendant ce temps, la température de l'air oscillait entre 7 et 8,5. Ces expériences indiquent une localisation de la vapeur d'eau que M. Peltier avait reconnue exister dans les régions supérieures de l'atmosphère, en s'appuyant sur des expériences d'un autre genre. Quelquefois, au milieu de nuages épais, la température du point de rosée a été supérieure de quelques dixièmes de degré à celle de l'air atmosphérique. A ces observations viennent se rattacher quelques observations sur l'évaporation de l'eau faite d'après les indications de M. de Gasparin.

Au pied du cône terminal du Faulhorn se trouve un petit glacier, sans névé, que nous avons étudié en 1841. Nous avons constaté par des mesures directes et rigoureuses la fonte de la surface supérieure du glacier sous l'influence d'une température et d'un état hygrométrique bien déterminés. Nous nous étions assurés que des pierres enfoncées dans la glace réapparaissent à la surface en vertu de cette fonte, et ne sont pas pas rejetées de bas en haut, comme certains physiiciens l'avaient avancé. Cette conclusion a été confirmée par les observations que M. Forbes a faites sur la mer de glace de Chamounix en 1842. Nous avons de nouveau mesuré ce

petit glacier, dont les dimensions se sont singulièrement accrues depuis trois ans, et estimé la rapidité de sa fonte superficielle. En faisant diverses coupes dans la glace, nous y avons reconnu l'existence de ces bandes bleues sur l'origine desquelles les physiiciens qui s'occupent de la théorie des glaciers sont encore partagés; leur examen nous a conduits à quelques inductions sur leur mode de formation dans les glaciers sans névé. Au glacier inférieur de Grindelwald, nous avons pu détacher de grands échantillons de rochers calcaires polis et striés, dont les uns étaient en contact avec les parties latérales, les autres avec la surface inférieure de ce glacier. La position de ces rochers, leur forme, la direction et la nature des stries, prouvent incontestablement qu'elles sont un effet de l'action de la glace et du gravier interposé sur la roche qu'ils recouvrent.

Le Faulhorn a toujours été regardé par les botanistes comme une des localités les plus riches de la Suisse en espèces alpines. Le climat du sommet étant maintenant assez bien connu, grâce aux météorologistes qui l'ont successivement habité, nous nous sommes proposé, dès notre premier séjour, de recueillir toutes les plantes qui peuvent y végéter. Deux cents plantes, dont cent trente phanérogames, fleurissent et se propagent sous un régime météorologique qui semble, au premier abord, mortel à toute végétation. Nous n'avons cette année ajouté que deux noms à notre liste, qui nous paraît pouvoir être considérée comme complète. Les séries d'expériences faites avec l'actinomètre de M. Pouillet prouvent que le rayonnement nocturne est beaucoup plus fort sur les montagnes que dans la plaine; c'est une cause de refroidissement et par conséquent de mort pour les plantes alpines. Pendant les nuits sereines, ce rayonnement a été étudié comparativement avec celui de la terre, du sable et de l'actinomètre, de même que leur échauffement a été comparé pendant le jour, lorsque le ciel était sans nuages, avec celui de l'air, du sable, de la terre et du duvet de cygne. Nous avons l'espoir, Monsieur le ministre, que ces observations jetteront quelque jour sur les causes de cette végétation si riche et si variée des hautes Alpes, qui à tout temps excite l'étonnement des botanistes.

Parmi le petit nombre d'animaux qui habitent ces sommets, nous avons trouvé une nouvelle espèce de campagnol, que son extrême ressemblance avec la souris commune avait soustraite jusqu'ici aux recherches des zoologistes; c'est le campagnol des neiges (*arvicola nivalis*). Cette année, nous avons pu étudier à loisir les mœurs de ce petit animal que ses allures, sa vivacité et son habileté à saisir ses aliments avec ses mains rapprochées des rongeurs chez lesquels les pattes de devant font à la fois l'office d'organes de locomotion et d'instruments de préhension.

On est en général tenté de supposer que les animaux qui habitent les climats rigoureux résistent très-bien au froid. Déjà, en Laponie, nous avons vu des lémings périr pendant la nuit, tués par un froid de quelques degrés au-dessous de zéro. Un campagnol des neiges, mis dans un vase

profond et exposé au rayonnement nocturne pendant une nuit sereine, fut trouvé mort vers quatre heures du matin; cependant le thermomètre ne s'était pas abaissé au-dessous de -0,3, et la température du fond du vase était à -0,1. Nous avons vu que la nourriture de ces animaux était exclusivement végétale, mais parmi les végétaux tout leur convient; ils mangent avec une égale avidité les acres renoncules, les gentianes amères, l'aconit vénéneux, les tiges sucrées des graminées ou les jeunes pousses des légumes de nos jardins. Tombent-ils en léthargie comme les loirs pendant l'hiver, lorsque les montagnes sont couvertes de plusieurs mètres de neige, ou vivent-ils exclusivement les racines des plantes en creusant les galeries de leurs terriers? C'est ce que l'observation de quelques uns de ces animaux que nous avons rapportés nous permettra peut-être de décider.

Au pied du Faulhorn et à 564 mètres au-dessus de la mer s'étend le lac de Brienz, qui est uniquement alimenté par une rivière et des ruisseaux qui descendent directement des glaciers ou des neiges éternelles. Déjà de Saussure s'était assuré que la température du fond de ce lac était peu différente de celle de l'eau à son maximum de densité. L'un de nous a fait, en 1841, un grand nombre de sondes thermométriques dans le lac de Brienz, à des profondeurs variant entre 160 et 280 mètres. Il employait simultanément des thermomètres entourés de corps mauvais conducteurs de la chaleur, des thermomètres et les instruments à déversement imaginés par M. Walferdin. Ces expériences ont été reprises cette année, et les résultats sont d'accord avec ceux que de Saussure avait obtenus.

En se jetant dans le lac de Brienz, l'Aar se divise en deux bras séparés par un delta parfaitement horizontal et en forme de secteur dont l'arc a 85 mètres de longueur. Nous avons pensé qu'il serait curieux pour l'histoire des deltas d'éboulement, qui sont si communs en France, en Suisse et en Italie, de mesurer, au moyen d'un certain nombre de sondages exécutés avec une ligne de soie très-maniabie, l'inclinaison du talus submergé du delta de l'Aar. Un théodolite placé sur le rivage servait à déterminer chaque fois la position du canot. Le talus sablaire offre, jusqu'à 80 mètres de distance, une pente uniforme de 17; au-delà cette pente elle décroît graduellement, et à 500 mètres elle est environ moitié moindre. Ce travail, répété sur le delta du Rhône, dans le lac de Genève, du Rhin, dans le lac de Constance, de la Reuss, dans celui de Lucerne, etc., etc., conduirait certainement à des conséquences précieuses pour la géologie, et même intéressantes pour l'histoire. En faisant connaître la configuration et le mode de formation de ces grandes masses d'alluvion qui empiètent sur les lacs, on jetterait peut-être quelque lumière sur l'ancienne position de ces ports qui sont maintenant fort éloignés du rivage.

Veuillez agréer, etc.

CH. MARTINS, A. BRAVAS.

assurer de la soumission des tribus limitrophes, fut informé qu'un grand nombre d'indigènes de notre territoire, mais qui pendant la guerre s'étaient réfugiés de l'autre côté de la frontière, venaient d'effectuer un mouvement de retour, dans l'intention sans doute de regagner leurs anciennes demeures. A tout événement, on se porta vers eux par une marche de nuit, et ils furent enveloppés; mais ce qu'ils voulaient, c'était reprendre possession de leurs terres. Ils avaient émigré, ils rentraient; tout ce qu'ils demandaient, c'était de vivre tranquilles sous notre domination, et, comme preuve, ils donnaient des chevaux de gâdah et payèrent l'impôt.

Au milieu d'eux se trouvait une tribu marocaine dans une position assez singulière, car elle donnait le cheval de soumission au Maroc et nous payait le zekkat et l'achour à son arrivée sur notre territoire; elle avait avec elle les percepteurs du fisc marocain, pour avoir voulu suivre la matière impossible dans toutes les migrations, se sont trouvés prisonniers de guerre.

Toutefois cette opération achevée sans bruit et sans discussion, M. de Lamoricière apprit qu'Abd-el-Kader, sommé par Muley Abd-el-Rahman de venir habiter Fez, où des terres lui étaient offertes pour qu'il y vécût en simple particulier, s'y était refusé après de longues hésitations et avait tenté de regagner le désert marocain, mais que son frère avait refusé de le suivre.

L'ex-émir aurait alors fait monter ses quelques fantassins sur des chevaux et des mulets, et se serait enfui dans la direction de l'est. On assurait même qu'il avait gagné les Chots, grands lacs salés situés au sud de Mascara et dont les environs sont habités par quelques tribus indépendantes, telles que les Aamiann et les Aarr, chez lesquelles il espérait peut-être trouver un refuge.

Bien que cette nouvelle n'eût pas un grand caractère de certitude, de petites colonnes ont été dirigées sur les points principaux de la ligne extrême du Tell afin de rassurer les populations. Une dépêche télégraphique arrivée de Milianah annonçait en même temps que le bruit courait à Tiaret qu'Abd-el-Kader était rentré sur le territoire algérien. Cette coïncidence donne à penser que l'ex-émir, traqué dans le Maroc, a bien pu faire quelque tentative de ce côté de la frontière; mais, dans tous les cas, ses moyens d'action le mettent dans l'impossibilité d'essayer un coup de main un peu vigoureux.

L'état actuel du pays ne laisse pas la moindre chance de succès à cette entreprise désespérée, qui peut, au contraire, avoir pour nous les suites les plus heureuses.

Nous recevons la lettre suivante, qui donne de précieux détails sur les tracasseries suscitées aux propriétaires qui veulent, en réparant leurs maisons, se conformer aux plans d'alignement tracés par la ville, et révèle tous les embarras qui s'opposent à une prompte amélioration de notre cité.

Monsieur,  
Si l'on demande : La ville de Lyon sera-t-elle bientôt une ville avec des rues droites et de belles maisons? une personne peu initiée dans les affaires répondra : Cela est plus que certain. Mais cette réponse est erronée, et tout homme éclairé dans la construction dira : Lyon est condamnée à rester dans l'état actuel, sauf quelques partielles améliorations que la municipalité fera à très-grands frais. En effet, examinons cette question.

Un propriétaire d'une ancienne maison en mauvais état et qui désire la reconstruire doit faire les formalités suivantes :

Il fait signifier aux propriétaires limitrophes qu'il va démolir sa maison pour la reconstruire, et qu'ils aient à nommer des architectes pour constater l'état des murs mitoyens; ces propriétaires, au nombre de deux, trois ou quatre, nomment chacun leur architecte, lesquels, avec celui du propriétaire qui veut reconstruire, font leurs rapports, et tous les frais d'expertise retombent sur le constructeur.

Après que l'on a constaté l'état des divers murs mitoyens et reconnu qu'ils peuvent supporter une surcharge, le constructeur demande la permission à l'autorité pour construire; il faut payer pour l'obtenir, et le constructeur paie.

La ville vous ordonne de bâtir à une telle hauteur et de suivre tel alignement; vous vous conformez à cette ordonnance, et souvent vous abandonnez une partie de terrain très-précieuse pour votre maison, qui vous est payée à un prix très-moque, tandis que vous préféreriez donner une valeur double à la ville pour la conserver; encore une perte pour le constructeur.

Avant de commencer les travaux de reconstruction, l'on doit garantir les maisons limitrophes; pour cela, le constructeur fait étayer, et c'est encore à ses frais.

Les travaux commencent; vous faites des reprises pour consolider les murs mitoyens. Tous les travaux s'exécutent avec la plus grande attention et suivant les plus strictes règles de l'art, mais il est impossible d'éviter un mouvement; aussitôt que ce mouvement s'opère en partie ou en totalité, vous voyez surgir une multitude de procès. En effet, les locataires des maisons limitrophes, au nombre de quinze ou seize, poussés plus par l'espoir de recevoir de forts dommages-intérêts que par l'existence d'un véritable danger, citent devant le tribunal leurs propriétaires; ceux-ci font citer les constructeurs; le tribunal nomme des experts qui font leur rapport, et finalement le constructeur est condamné à payer les frais de justice et d'expertise, les dommages-intérêts que le tribunal accorde aux locataires, et à faire toutes les réparations dans les maisons limitrophes pour remettre ces maisons dans leur état primitif.

Entre tous ces procès il en existe un bien caché, qui est le plus mauvais de tous les autres, et que les locataires mettent en œuvre lorsqu'ils présumant que les dommages-intérêts que le tribunal leur accorder ne rempliront pas leurs espérances; car, il faut le dire, le tribunal a égard à la position critique du constructeur. Ce procès, le voici : Le mur mitoyen ayant, par son mouvement, inévitablement, fait produire quelques lézards plus ou moins graves, les locataires vont déclarer à la mairie que la maison menace ruine; immédiatement l'architecte de la ville se transporte sur les lieux, et, dans la crainte de se compromettre, il déclare que le danger existe, et, par une mesure de sûreté publique, ordonne aussitôt l'évacuation de la maison. Cette ordonnance exécutée, les locataires se trouvent à leur aise, et leur espérance de recevoir de forts dommages-intérêts devient plus positive; de là résultent encore une grave perte pour le constructeur et un autre procès avec la ville.

De cette manière le constructeur supporte tous les frais suivants :  
Frais de signification aux propriétaires;  
Frais d'expertise des murs mitoyens;  
Frais de permission pour construire;  
Frais de détails;  
Frais des procès faits par les locataires et propriétaires;  
Frais d'expertise pour les dommages faits aux locataires;  
Frais d'indemnité pour les locataires;  
Frais de réparations aux maisons limitrophes et frais de dommages-intérêts aux propriétaires.

Si à tous ces frais, qui, tant minimes qu'ils soient, vont toujours

à 5 ou 6,000 fr., l'on ajoute le désagrément de tous ces procès et le temps que le constructeur perd, on comprend que tout homme qui raisonne aime mieux voir sa maison en mauvais état et la ville de Lyon avec ses misérables rues que d'exposer son avoir.

Je connais beaucoup de personnes qui aiment mieux construire des maisons sur des terrains libres que de démolir et reconstruire de vieilles maisons en ville. Aussi voyez-vous beaucoup de constructions aux Brotteaux, à la Guillotière, à Perrache et à la Croix-Rousse, tandis qu'en ville vous ne voyez que rarement quelque bâtiment s'élever; tous ceux construits sur des terrains limitrophes à d'autres maisons ont eu des procès à supporter, et entre autres je connais une personne qui a eu 13,000 fr. de frais ou de dommages-intérêts à donner.

Monsieur, je vous soumetts ces observations; j'espère qu'en leur donnant de la publicité dans votre estimable journal, ils pourront être utiles pour l'amélioration à venir de la ville de Lyon.

Agréez, etc. ANTOINE OLIVA, géomètre-architecte.

## Chronique.

Des plaintes très-amères nous sont adressées au sujet de l'accaparement des denrées sur les marchés de la place Saint-Jean et de la place Montazet par certains industriels connus sous le nom de revendeurs.

Quelque matinales que soient les ménagères, elles ne le sont jamais assez pour pouvoir traiter directement avec les premiers vendeurs et se soustraire à l'intermédiaire de ces industriels, qui les injurient si elles ne se résignent pas à subir leur monopole.

Plusieurs faits de cette nature nous sont rapportés et provoquent une répression à laquelle malheureusement le zèle de M. le commissaire de police de la Métropole ne peut suffire, mal secondé qu'il est par les agents placés sous ses ordres.

Nous ne saurions trop appeler la vigilance de l'autorité sur cet état de choses, dont le résultat est d'augmenter pour les consommateurs peu aisés le prix des objets de première nécessité.

(Moniteur Judiciaire.)  
— Grâce au soleil qui a brillé ces derniers jours, par intervalle, et qui nous rappelle aujourd'hui un temps d'été, nos quais, principalement celui de Saint-Clair, sont devenus praticables. Les travaux de réparations commencés en cet endroit s'exécutent avec une grande lenteur. Deux ou trois ouvriers seulement y travaillent. L'administration compte sans doute sur l'été de la Saint-Martin.

— Le lundi 21 octobre, on a découvert chez M. B..., à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, des restes antiques qui peuvent intéresser les archéologues. Ils consistent en plusieurs squelettes couchés à côté les uns des autres dans un fossé d'un mètre de profondeur sur six de largeur, allant du nord au midi, et rempli d'une terre rougeâtre; l'un des corps était enveloppé d'une cotte-de-mailles de fer d'un travail très-curieux, mais dont l'état d'oxydation et les mutilations subies ne permettent pas de reconnaître la forme précise. Au près de ces débris on a trouvé 17 pièces d'argent du module de nos anciennes pièces de 75 centimes et 4 pièces en bronze; ces médailles, dont l'origine remonte aux premier et deuxième siècles de notre ère, sont : 2 Vespasien, 1 Trajan, 2 Adrien, 3 Antonin, 1 Marc-Aurèle Commode, 1 Sévère, 5 Faustine, 1 Lucile-Auguste, et 5 dont l'exergue est illisible; plus un cœur en bronze doré, de cinq centimètres de longueur, renfermant une légère poussière que le contact de l'air a fait disparaître.

Tout porte à croire que ce sont les restes de soldats romains tués en fuyant, après la défaite d'Albin par Septime-Sévère, son compétiteur à l'empire. Il est fâcheux que la curiosité, jointe à la cupidité produite par la vue des pièces d'argent, ait fait mettre aux cultivateurs une telle précipitation dans leurs recherches, qu'ils ont brisé et dispersé la plupart des armures et des ossements qu'elles contenaient, croyant que toutes renfermaient des trésors.

## Spectacles du 31 octobre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Médecin malgré lui, comédie; Atim et Zora, ballet.

CELESTINS. — Paris voleur, vaudeville; le Moyen le plus sûr, vaudeville; l'Amour en Commandite, vaudeville.

## Nouvelles diverses.

Il existe aujourd'hui en Angleterre 40 projets ayant trait à l'établissement de nouvelles lignes de chemins de fer, et pour lesquels la sanction du parlement sera demandée très-incessamment. Les lignes proposées doivent s'étendre sur un espace de 2,175 milles (plus de 700 lieues de France), et les capitaux nécessaires à leur construction sont évalués à une somme totale de 59,695,000 livres sterling.

Cinq des lignes projetées sont destinées à l'Irlande et parcourront une longueur de 257 milles : la dépense sera de 2,695,000 livres sterling. Les 57,000,000 de livres sterling (près d'un milliard de France) restant concernent l'Angleterre seule. Il est certain que plusieurs de ces lignes étant en concurrence les unes avec les autres, elles ne seront pas toutes créées; mais on peut compter toutefois que, d'ici à trois ans, il sera dépensé pour l'établissement de nouvelles voies ferrées la moitié de la somme que nous venons d'indiquer, ou environ 20,000,000 livres sterling (500,000,000 f.). La mise en circulation de ce capital produira nécessairement le plus heureux effet sur les classes industrielles, réagira sur les cours des fonds publics et donnera un nouvel essor aux grandes entreprises de travaux scientifiques ayant pour but de faciliter les communications pour accroître la prospérité commerciale et favoriser le progrès moral de la famille humaine.

Nous sommes heureux de voir que la question des chemins de fer en Irlande commence à fixer, à bon droit, l'attention des capitalistes, et l'on espère que les lignes proposées rencontreront dans le parlement l'accueil le plus favorable; ces travaux ouvriront un vaste champ à l'activité de la population de l'Irlande, et la circulation de deux millions sterling dans ce pays y répandra un bien-être incalculable. Il existe les meilleures raisons pour étendre encore le système de nos chemins de fer. La preuve en est dans l'augmentation de recettes dans 21 grandes lignes pendant le premier trimestre de l'année courante. Ces recettes, comparées à celles du premier semestre de l'année précédente, ont produit un excédant de 187,664 livres sterling (près de 5 millions de francs), ainsi répartis :

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| Birmingham et Gloucester                | 41,721 liv. sterl. |
| Chester et Birkenhead                   | 986                |
| Edimbourg et Glasgow                    | 1,544              |
| Glasgow, Paisley et Ayr                 | 5,406              |
| Grande jonction                         | 7,591              |
| Grand-nord de l'Angleterre              | 6,567              |
| Grand-ouest                             | 52,695             |
| Liverpool et Manchester                 | 40,126             |
| Londres et Birmingham                   | 15,558             |
| Londres et Brighton                     | 7,982              |
| Londres et Croydon                      | 2,184              |
| Londres et le sud-ouest                 | 8,396              |
| Manchester et Birmingham                | 5,028              |
| Manchester et Leeds                     | 24,549             |
| Compagnie dite de l'intérieur (Midland) | 22,278             |
| Newcastle et Carlisle                   | 4,450              |
| Union du nord                           | 9,044              |
| Preston et Wyre                         | 4,802              |
| Sheppard et Manchester                  | 2,771              |
| Ulster                                  | 403                |
| York et North-Midland                   | 9,006              |

— Un événement des plus tragiques s'est passé une de ces nuits dans un des cachots de la prison de Saint-Vaast. Un homme et sa femme, tous les deux détenus, avaient été amenés par la gendarmerie. En arrivant et au moment où elle descendait de voiture, la femme, pour une cause assez futile, fut, dit-on, plus que durement apostrophée par un des gardiens de la prison. Son mari voulut prendre sa défense; le gardien le fit prendre par les soldats du poste et le jeta dans un cachot, puis on vint pour lui apporter une paille, mais on ne trouva plus qu'un cadavre inanimé. Le malheureux, égaré par le désespoir, s'était pendu à l'aide de ses bretelles à un crochet de fer fixé au mur de son cachot.

Chose étonnante et peut-être inouïe, ce crochet n'était fixé qu'à une très-faible distance du sol et le cadavre était placé dans une position presque horizontale, les pieds touchant la terre et la tête un peu soulevée; en sorte que, pour parvenir à mourir, cet infortuné a nécessairement dû s'étangler en se plaçant les pieds en haut et la tête en bas.

(Mémorial de la Scarpe.)  
— Dimanche dernier a eu lieu, dit le Progrès de l'Oise, la procession de sainte Angadresme. Naguère, cette procession était une solennité dans laquelle, pour rappeler la glorieuse défense de Beauvais par Jeanne Hachette, les femmes marchaient les premières, et venaient bravement mettre le feu aux pièces de canon braquées sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Aujourd'hui on est frappé de l'extrême simplicité de cette fête comparée au luxe que le clergé a fastueusement étalé à l'occasion de la Fête-Dieu. Quant à nous, cela ne nous étonne point : la procession de sainte Angadresme rappelle un souvenir patriotique.

— Le roi de Suède vient de nommer divers personnages membres des ordres de l'Etoile-Polaire, de l'Épée et du Séraphin. Parmi ceux que le monarque a faits membres de l'ordre de l'Etoile-Polaire, nous citerons M. de Humboldt, nommé commandeur, et, parmi les Français, MM. Arago, Gay-Lussac, Cousin, de Lamartine, de Tocqueville, Victor Hugo, Horace Vernet.

— On écrit de Breslau, le 19 octobre :  
« Dans la matinée d'hier, on a inauguré la première section du chemin de fer de la Basse-Silésie, dont la totalité fera partie de l'immense ligne de rails-ways qui s'étendra de Kiel (Holstein) à Trieste, et qui ainsi joindra la mer Baltique à la mer Adriatique.

» Cette section, qui va de Breslau à Liegnitz, a la longueur de dix milles et demi d'Allemagne, formant à peu près vingt-trois lieues de France; elle a été parcourue dans les deux sens par le convoi d'honneur en deux heures et dix à quinze minutes. »

Les dernières lettres de Cracovie (Pologne) annoncent que l'on venait de poser solennellement la première pierre du chemin de fer qui de cette ville doit aller s'embrancher sur le rail-way du nord de l'empereur Ferdinand, en Autriche, et que les travaux avaient commencé.

## Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.  
Au moment du départ du courrier, le bruit était répandu à Bayonne que Vigo et Tuy avaient fait leur pronunciamiento, et que la plus grande agitation régnaient dans tout le reste de la Galice.

— Les journaux de Madrid vont jusqu'au 23.

Un nouveau triomphe vient d'être obtenu devant le jury de Madrid par la presse de l'opposition. L'Espectador a été acquitté le 22 par huit voix contre quatre. Ce résultat, obtenu sur une courageuse et franche plaidoirie de M. Ruiz de Quevedo et malgré toutes les manœuvres d'un pouvoir immoral, prouve combien l'état des esprits est hostile à la situation. On conçoit que le jury soit supprimé dans la réforme de ces Martinez de la Rosa et consorts; il n'est pas assez probe et libre. Le verdict a été accueilli dans la salle et les alentours par les cris répétés de Vive la liberté! vive le jury!

Dans la séance du 22, le congrès a entendu le rapport de la commission chargée de la vérification des pouvoirs. Conformément à l'opinion émise par cette commission, il a approuvé les opérations électorales de Navarre, à l'exception de celles du district d'Estella, qui ont été annulées. Cette résolution a été prise à la majorité de 45 voix contre 20.

M. Isturiz a été nommé président et M. Rios Rosas secrétaire de la commission chargée de présenter le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. Cette dernière discussion commencera jeudi au sénat.

On dit que le général Cruz, ancien ministre de la guerre de Ferdinand VII, est attendu prochainement. L'ex-président du conseil, M. Zea Bermudez, celui qui publia le fameux manifeste du 3 octobre 1833, à l'avènement au trône d'Isabelle II, vient d'arriver venant de Paris. Ces deux hommes d'état avaient été désignés par le feu roi, dans son testament, pour faire partie du conseil de régence de sa fille. On dit qu'ils seront encore ministres, une fois la constitution de 1837 réformée et les cortès dissoutes.

On prétend que le duc de Rianzarès, le nouvel époux de Christine, vient d'acheter pour cinq millions de réaux le palais de Buena-Vista, appartenant au prince de la Paix, qu'Espartero habitait. C'est là, dit-on, qu'il vivra les nouveaux mariés. M. Salamanca a fait le marché. Le duc de Rianzarès a reçu depuis peu le grand cordon de l'ordre de la Toison-d'Or, tout comme M. Guizot.

Deux régiments d'infanterie sont partis pour renforcer les troupes qui sont cantonnées en Navarre. Étaient-ce là les renforts qu'attendait le général Pavia pour commencer ses opérations? ou bien n'aurait-on voulu qu'éloigner de la capitale deux régiments dont l'esprit bien connu est hostile aux hommes de la situation actuelle?

— M. Augustin Alfaro de Godinez, directeur de la Posdata, vient d'abandonner la rédaction de ce journal, par le motif que ses opinions lui défendent de prêter son concours au projet de réforme de la constitution. Comme on le voit, le projet ministériel rencontre des adversaires là où l'on s'attendait le moins à en trouver.

La presse ministérielle espagnole devient aussi, à ce qu'il paraît, l'objet des attentions du gouvernement français. Le Herald annonce qu'un de ses collaborateurs, M. Ochoa, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Nous lisons dans une lettre écrite de Madrid à la date du 22 octobre :

« En attendant la discussion du projet de loi sur les réformes, qui intéresse à un si haut degré la nation, l'événement du jour, celui qui en ce moment préoccupe le plus l'opinion publique, est le manifeste que le général Espartero vient d'adresser de Londres au peuple espagnol. Quand on se rappelle que la dernière révolution eut pour mobile avoué la nécessité de défendre la constitution, que l'on disait devoir être violée dans son texte formel par la prolongation de la minorité d'Isabelle, tous les hommes de bonne foi demeurèrent convaincus que ce n'était là qu'un prétexte mis en avant pour légitimer la révolte armée contre le régent. Qu'on examine impartialement ce qui se passe aujourd'hui, et l'on verra que l'ordre de choses issu de cette révolution a commis en réalité cent fois plus d'illégalités et d'inconstitutionnalités que toutes celles dont il prétait l'intention au gouvernement d'Espartero.

» La position actuelle de l'Espagne est semblable à celle de la

France en 1830; là, comme ici, existaient un pouvoir occulte, mystique, une influence religieuse, qui, en définitive, ont fini par prendre les gens assez faibles pour y prêter l'oreille. Partout où la tyrannie veut arracher violemment au peuple les garanties constitutionnelles et légales destinées à abriter ses droits et sa liberté, elle provoque inévitablement des résistances armées. Or, l'Espagne libérale veut en immense majorité une constitution qui ne soit pas un vain nom; il faut donc s'attendre à ce que la nation espagnole fera un dernier et suprême effort pour conserver des garanties qu'elle a conquises au prix de tant de sang versé pour une trop ingrate royauté en même temps que pour la liberté.

» Les nouvelles de Catalogne disent que Taragone est aujourd'hui le théâtre de violences inouïes, d'une foule d'actes du despotisme le plus aveugle et le plus éhonté. L'autorité civile n'y existe plus de fait; la police est faite exclusivement par l'autorité militaire, et personne n'est à l'abri de ses procédés arbitraires.

» Ici l'on attend avec la plus vive anxiété les nouvelles de l'effet qu'aura produit dans les provinces la présentation du projet de loi sur les réformes constitutionnelles, et tout le monde est intimement persuadé qu'une secousse politique est imminente.

— Il va être présenté dans la chambre des députés d'Espagne, dit *el Clamor Publico*, une proposition pour la mise en accusation des ministres, à raison de la suspension de la vente des biens du clergé.

On assure, dit le même journal, que le ministère de la guerre a expédié un ordre pour que les autorités locales fassent fusiller, partout où elles les trouveraient, MM. Zurbano et Lemery, après avoir constaté leur identité.

— Nous laissons au *Morning-Advertiser* la responsabilité des détails suivants :

« Nous sommes autorisés à annoncer qu'un pacte de famille a été passé entre don Carlos d'une part et Marie-Christine d'autre part, pour le mariage d'Isabelle d'Espagne avec le prince des Asturies, fils aîné de l'ex-roi. Les derniers arrangements ont été terminés à Madrid le 11, nous apprend-on, et le pacte a été signé à Bourges. Afin de prévenir tout fâcheux contre-temps qui pourrait susciter des obstacles à la réalisation de ce projet, tel qu'une révolution de progressistes, par exemple, Christine consent à laisser séjourner sa royale fille à Pampelune, où le mariage pourra être célébré sous les auspices de la France. Il est également convenu entre les parties contractantes que, si le cas l'exige, une insurrection carliste éclatera en Navarre et dans les provinces basques pour favoriser leurs projets.

» Les bulles du pape autorisant la susdite union sont déjà arrivées à Madrid; sa sainteté a toujours paru favoriser cette alliance. On assure qu'aussitôt après la célébration de ce mariage, l'Espagne sera reconnue par les trois grandes puissances du Nord. »

#### SUISSE.

GENÈVE. — M. de Lamartine est arrivé ici vendredi; il s'est rencontré avec M. de Pontois, ambassadeur de France près la confédération. L'honorable député de Maçon vient de l'île d'Ischia, où il a, dit-on, mis la dernière main à de grands travaux littéraires et politiques.

VALAIS. — Le 20 de ce mois était le jour fixé pour la votation de la constitution. Le clergé s'est donné une peine inouïe pour assurer son acceptation, ce qui est bien naturel puisque tous les changements introduits dans la loi fondamentale sont en sa faveur: accroissement d'influence au grand conseil, franchise de tout impôt, exemption des tribunaux civils, enseignement exclusif dans les collèges, proscription de tout culte dissident, même privé, etc.

La constitution encore en vigueur porte que les changements à y introduire devront être sanctionnés par la majorité des citoyens. Les absents comptent comme rejets.

On croyait généralement que, fasciné comme il l'est, le peuple se porterait en masse dans les assemblées pour accepter le nouvel œuvre; il n'en a pas été ainsi dans le Bas-Valais. En Entremont, le parti dont M. le no-

taire Luder est le chef immédiat a fait complètement défaut; ainsi, il n'y a pas eu un seul acceptant à Volège. Le curé n'a pu obtenir qu'un seul vote à Sambracher. A Savieze, les rejets ont été très-nombreux. A Contay, la constitution a été rejetée. A Vex, 57 votes l'ont de même rejetée; et si M. Luder a persisté dans l'esprit de sa pétition, le dixain d'Entremont ne sera pas acceptant.

Le nombre des acceptants dans tout le dixain de Martigny, dont la population est de 8,000 âmes, n'atteint pas 150.

L'abbaye de Saint-Maurice a pu réunir dans le dixain de Saint-Maurice 864 votes. A Monthey, il n'y en a eu que 464.

A Sion et dans le Bas-Valais, la majorité et très-forte pour le rejet. Ce nonobstant, on pense que la constitution sera acceptée, parce que dans le Haut-Valais on est dans l'usage d'indiquer tous les citoyens sans exception comme acceptants ou rejets, et, dans le cas présent, il n'eût pas été prudent de faire acte d'opposition.

A Sion, tous les chanoines et prêtres, à l'exception de cinq, se sont présentés à l'assemblée avec leurs domestiques, leurs fermiers et autres personnes de leur dépendance.

Les moines de Saint-Maurice en ont fait de même, leur abbé en tête. Ceux du Saint-Bernard ont montré plus de circonspection: aucun d'eux ne s'est présenté à Martigny; ils se sont contentés d'y envoyer leurs domestiques. D'après cette votation, on aurait tort de désespérer de l'avenir de la cause libérale en Valais.

Le gérant responsable, B. MURAT.

#### Essieux à fusées mobiles.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro des 28-29 octobre, l'expérience de ce système a eu lieu mardi dernier.

La voiture à essieu à fusées mobiles a été chargée à l'entrepôt de M. Delorme aîné, de 41 sacs de charbon; cette voiture a pesé sur la bascule 3,880 kilogrammes.

Une seconde voiture, avec essieu ordinaire et roues de même largeur de jantes, a été chargée de 28 sacs de charbon; elle a pesé sur la bascule 2,940 kilogrammes.

Ces deux voitures ont été attelées chacune de deux chevaux et ont été conduites sur la place Tholozan.

Déjà l'on avait remarqué que la voiture à nouveau système gagnait du terrain sur l'autre.

Là, les quatre chevaux ont été mis à la voiture à essieu à fusées mobiles et dirigée sur la rue Henri IV, à la Croix-Rousse, succursale de l'entrepôt de M. Delorme, passant par la rue des Feuillants, la place de la Croix-Paquet, montée Saint-Sébastien, rues du Commerce, Casati, des Tables-Claudiennes, Camille-Jordan, Imbert-Colomès, Pouteau, Sainte-Blandine, place Colbert, rues Lemot, Pouteau, de Séve, de Vaucanson, place des Bernardines, barrière de la Croix-Rousse, Grande-Place, rues du Mail et Henri IV.

Le départ a eu lieu de la place Tholozan à dix heures vingt minutes; elle est arrivée à sa destination à dix heures cinquante minutes.

Les mêmes chevaux sont venus haut le pied reprendre la voiture montée sur essieu ordinaire, laissée sur la place Tholozan.

Le départ a eu lieu à midi dix minutes; elle est arrivée rue Henri IV à midi quarante-six minutes.

Ainsi, la voiture à essieu à fusées mobiles a mis trente minutes pour faire le trajet, et la voiture ordinaire trente-six minutes. Ce qui prouve évidemment que la surcharge des 940 kilogrammes de la voiture montée sur ce système n'a nullement gêné la marche, et même que les chevaux ont eu bien moins de peine avec cette voiture qu'avec la voiture ordinaire.

Une nouvelle expérience ayant été demandée, elle aura lieu dimanche 5 novembre prochain. Les deux mêmes voitures seront chargées à l'entrepôt de M. Delorme, à Perrache; elles en partiront à dix heures du matin et seront conduites à la place Tholozan, d'où elles ne partiront successivement qu'à onze heures pour la succursale de M. Delorme, rue Henri IV, à la Croix-Rousse.

La voiture est toujours visible dans les ateliers de M. Pelivet, rue de Pavie, n° 2.

#### Aux Horticulteurs.

M. GAUTHERON, pépiniériste à Mon-Plaisir, route de Grenoble, n. 51, commune de la Guillotière, a à vendre environ deux mille mûriers greffés

grand-vent et mi-vent. Leur grosseur est de 8 à 15 centimètres de circonférence. Il a aussi un grand nombre d'arbres verts bien variés, de très-siers greffés et beaucoup d'arbres à fruit. Le tout à des prix très-modérés. S'y adresser.

#### Théâtre des Singes, grande salle de la galerie de l'Argue.

Aujourd'hui jeudi et demain vendredi, il y aura une brillante représentation.

On commencera à sept heures et demie précises. Le bureau sera ouvert une heure d'avance.

#### BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 30 octobre 1844.

| NOMBRE D'ACTION. | VALEUR NOMINALE. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.          | DERNIER PRIX PAIÉ. | COURS JOUR. |
|------------------|------------------|--------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| 800              | 5,000            | Compagnie lyonnaise contre l'incendie.           |                    |             |
| 2,000            | 500              | Société riveraine d'assurance.                   |                    |             |
| 2,000            | 1,000            | Banque de Lyon.                                  | 500                | 3,125       |
| 520              | 5,000            | Bateaux à vapeur.                                | 4,000              |             |
| 500              | 4,000            | Compagnie gén. de Lyon à Arles.                  | 4,500              |             |
| 200              | 5,000            | Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.             | 4,000              |             |
| 200              | 10,000           | Gondoles sur Saône p. marchandises.              | 5,000              |             |
| 1,030            | 500              | Compagnie de l'Aigle.                            | 8,000              |             |
| 6,000            |                  | Compagnie du Rhône.                              | 800                |             |
| 2,200            | 5,000            | Canal de Givors.                                 | 513                |             |
| 40,000           | 500              | Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.           | 7,900              |             |
| 80,000           | 500              | d'Avignon à Marseille.                           |                    |             |
| 72,000           | 500              | de Paris à Orléans.                              | 782 50             |             |
| 400              | 500              | de Paris à Rouen.                                |                    |             |
| 1,500            | 1,000            | de Saint-Etienne à Andrieux.                     |                    |             |
| 520              | 5,000            | Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache.        | 5,800              |             |
| 1,000            | 700              | Nouvelle émission.                               | 5,900              |             |
| 450              | 600              | Saint-Etienne.                                   | 1,675              |             |
| 500              | 750              | Grenoble.                                        | 1,975              |             |
| 500              | 700              | Saône-et-Loire.                                  |                    |             |
| 5,000            | 750              | Dijon.                                           | 983                | 1,370       |
| 1,740            | 600              | Trois villes du Midi.                            |                    |             |
| 1,000            |                  | Turin.                                           |                    |             |
| 1,000            | 450              | Montpellier.                                     | 945                |             |
| 1,000            | 450              | Besaucon.                                        | 730                |             |
| 1,000            | 450              | Reims.                                           | 755                |             |
| 560              | 500              | Metz.                                            | 710                |             |
| 960              | 500              | Valence.                                         | 1,100              |             |
| 500              | 1,000            | Mulhouse.                                        | 690                |             |
| 600              | 500              | Bourges.                                         |                    | 640         |
| 1,000            |                  | Nevers.                                          | 950                |             |
| 5,300            | 440              | Venise.                                          | 500                |             |
| 400              | 500              | Naples.                                          |                    | 1,480       |
| 1,000            | 500              | Moulins.                                         | 500                |             |
| 900              | 500              | Angers.                                          | 620                |             |
| 500              | 1,000            | Troyes.                                          | 500                |             |
| 300              |                  | Boulogne, Sèvres et Saint-Clément.               | 1,155              | 940         |
| 600              | 500              | Avignon.                                         |                    |             |
| 1,000            | 500              | Mézères et Charleville.                          | 675                |             |
| 356              | 500              | Trieste.                                         |                    | 1,230       |
| 1,000            |                  | Abbeville.                                       | 672 50             |             |
| 1,200            |                  | Limoges.                                         | 333                |             |
|                  |                  | Guillotiére.                                     | 1,600              |             |
|                  |                  | Bourg.                                           | 560                |             |
|                  |                  | Florence.                                        |                    | 560         |
|                  |                  | Strasbourg.                                      | 1,155              |             |
|                  |                  | Rive-de-Gier.                                    |                    | 450         |
|                  |                  | Dole.                                            |                    | 530         |
| 800              | 5,000            | Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche. | 18,900             |             |
| 400              | 5,000            | Société des hauts-fourneaux d'Allevard.          | 6,950              |             |
| 500              | 2,000            | Fonderies et forges du Rhône.                    |                    |             |
| Illimit          |                  | Mines de houille.                                |                    | 750         |
| Illimit          |                  | Compagnie générale.                              |                    |             |
| 1,300            | 800              | Société civile.                                  | 820                |             |
| 4,000            |                  | Grange et Culatte.                               | 660                |             |
| 1,000            | 1,000            | Côte-Thiolière.                                  |                    |             |
| 2,500            |                  | Compagnie générale des Tréfond.                  | 500                |             |
| 450              |                  | Compagnie des mines des Lites.                   | 250                |             |
| 300              |                  | Compagnie du Villars.                            |                    |             |
| 220              |                  | Sur le Rhône.                                    | 1,700              |             |
| 1,790            |                  | de la Feuillée.                                  | 2,245              |             |
| 1,300            |                  | du Palais de Justice.                            | 1,700              |             |
| 240              |                  | de l'île-Barbe.                                  | 1,500              |             |
| 1,790            |                  | de Vaise.                                        |                    |             |
| 1,419            | 5,000            | Omnium.                                          |                    | 1,500       |
|                  |                  | Moulins à vapeur de Perrache.                    | 5,150              |             |
|                  |                  | Gare de Vaise.                                   |                    |             |
|                  |                  | Terrains de Vaise.                               |                    | 120         |

Etude de M<sup>e</sup> Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n. 162.

VENTE PAR LICITATION,  
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,  
SÉANT AU PALAIS DE JUSTICE,

#### D'UNE MAISON en construction,

Située à la Guillotière, quai Combalot, à l'angle de la rue Passet.

Cet immeuble sera vendu par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront admis, devant celui de MM. les juges qui tiendra l'audience.

Les enchères seront reçues au par-dessus de la somme de vingt mille francs.

L'adjudication aura lieu à la susdite audience des criées le samedi neuf novembre 1844, de dix heures du matin à deux heures de relevée.

Signé GALLIOT, avoué.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Galliot, avoué poursuivant, quai de Bondy, et à M<sup>e</sup> Guillemin, avoué présent à la vente, demeurant en la même ville, rue de la Loge, n. 4;

Ou bien voir au greffe le cahier des charges qui y est déposé. (5264)

VENTE AUX ENCHÈRES,  
APRÈS DÉCÈS,

#### D'UN SUPERBE MOBILIER, argenterie et bijoux,

Dépendant de la succession de dame Geneviève Lemoine, veuve Grassot,  
Qui était rentière et demeurait à Lyon, rue des Deux-Angles, n. 15, au 2<sup>e</sup>.

Le jeudi sept novembre 1844 et jours suivants, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier et argenterie dont il s'agit, consistant en grandes glaces, un canapé, huit fauteuils et quatre chaises foncés en crin et recouverts en soie, secrétaire, commodes, pendule, tables, chaises, draps de lit, matelas, couvertures, une grande quantité de nappes et serviettes en toile, linge et lardes à l'usage de femme, dentelles, grands rideaux de croisée, porcelaine, cuivrierie, vin rouge en bouteilles, etc., etc., etc.

Le mardi onze, à midi, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, il sera procédé à la vente de l'argenterie et bijoux, bagues, épingles, boucles et étui or, cafetières, salières, couverts en argent du poids de 42,850 grammes.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc ou sus du prix de chaque adjudication. (6509)

#### A VENDRE.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ d'un hectare environ, close de murs, et une jolie maison bourgeoise, le tout situé à Mon-Plaisir, chemin de Combe-Blanche. On facilitera pour le paiement.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon. (2604)

#### A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés, bien disposé, bien placé et bien achalandé.

S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ,  
qui existe depuis quarante ans.

S'adresser à M. Chana, maître maçon, quai Monsieur, n. 124. (2182)

#### A VENDRE.

UNE TRÈS-JOLIE JUMENT à poil bai doré, pouvant servir à deux fins, très-bien dressée, âgée de cinq ans, taille d'un mètre soixante-cinq centimètres.

S'adresser, rue Vaubecour, chez M. Lacombe, cafetier. (1354)

A vendre. — TRÈS-BON ET BEAU PIANO DROIT EN PALISSANDRE, à six octaves et demie. — Prix : 550 f.  
A vendre ou à louer. — JOLI PIANO EN ACAJOU, à cinq octaves et demie. — Prix : 140 f. — Location : 4 f. par mois. (1547)

S'adresser, pour le tout, cours Bourbon, aux Brotteaux, maison des Bains des Deux-Ponts, 2<sup>e</sup> escalier, au 5<sup>e</sup>.

#### A VENDRE EN GROS ET EN DÉTAIL.

UN BATEAU DE POMMES ET POIRES DIVERSES, venant de l'Auvergne, et amarré au port de l'Archevêché. S'y adresser. (1546)

#### AVIS.

On demande à louer ou à acheter un café d'ordre dans une ville de province.

Ecrire franco à M. Barbolat, rue Mulet, n.1. (1556)

#### Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres; par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; JERNET, place des Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHIER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; à Mâcon, MOSSEY, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 4. (7814)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

#### DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

#### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

#### AVIS

à MM. les Chefs de Commerce.

#### GRAND HOTEL DES EMPEREURS,

SUR LA CANEBIÈRE, A MARSEILLE,

A côté du Port, de la Bourse et de toutes les Diligences,

TENU PAR M. CHALANQUI FILS.

Ce magnifique hôtel, qui était fermé depuis six mois à cause des embellissements considérables qu'il recevait, vient de faire son ouverture.

MM. les étrangers y trouveront tout le confort possible ainsi que toute l'économie désirable, une excellente table d'hôte, un restaurant à la carte, de grands et petits appartements de tout prix, des soins et des égards attentifs, et la plus grande propreté et célérité dans le service.

NOTA. Une personne connaissant parfaitement la place est attachée à l'établissement pour donner à MM. les voyageurs de commerce les renseignements les plus précis sur le commerce de Marseille.

Ecuries et remises. (6521)

5 centimes la bouteille.

#### POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris,

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr.; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.

Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

#### AVIS.

On demande à acheter une machine à vapeur à haute pression, de la force de cinq chevaux.

S'adresser quai Saint-Clair, 15, au concierge. (1555)

#### COMPTOIR COMMERCIAL.

Ci-devant rue Neuve, 3; actuellement place des Terreaux, 5, à la Terrasse.

(SEPTIÈME ANNÉE).

#### COURS SPÉCIAUX PERMANENTS

#### DE TENUE DES LIVRES

belle écriture, calcul, etc.

Ces cours, formés sur le modèle de ceux d'Allemagne et en exercice depuis bientôt sept ans dans cette ville, présentent aux élèves cet avantage que, tout en étudiant théoriquement les principes de la comptabilité, ils en font immédiatement l'application pratique sur les livres, absolument comme dans un véritable comptoir de commerce, et avec tous les livres usités.

Incessamment la réouverture des cours d'hiver (le soir). S'inscrire d'avance.

Le professeur est constamment visible chez lui, le matin jusqu'à dix heures, et de deux à quatre de l'après-midi. (1549)

#### JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrail. (5871)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS,  
Rue Poulallerie, 19.